



**PRESENTATION DES CONCLUSIONS DE LA
REUNION DU GROUPE D'EXPERTS DE L'UNION
AFRICAINNE SUR LA FLORE ET LA FAUNE SAUVAGES
Addis Abeba 10 et 11 avril 2019**

Réunion préparatoire à la 18^{ème} Session de la Conférence des Parties à la CITES
Casablanca les 25 et 26 avril 2019



Contexte de la réunion

- L'Acte constitutif de l'article 3, objectif 4 de l'Union Africaine, est de «promouvoir et défendre des positions communes africaines sur des questions d'intérêt pour le continent et sa population».
- Promouvoir les intérêts et les positions communes de l'Afrique à travers une voix unifiée et une action collective en vue de renforcer son rôle et de veiller à ce que ses priorités et ses préoccupations soient prises en compte.
- Le renforcement de l'engagement de l'Afrique dans des questions mondiales telles que le changement climatique, la biodiversité et conservation de la flore et de la faune sauvages.



Objectifs de la réunion

- Examiner et mettre à jour un projet de position commune sur l'engagement stratégique de l'Afrique à la COP18 de la CITES
- Préparer un document de travail sur la position Africaine
- Analyser les propositions d'amendement des Annexes I et II soumises par les pays africains à la COP18 de la CITES et préparer un document de position commune.



Déroulement de la réunion

La séance d'ouverture

- La réunion a été officiellement ouverte par le Directeur du Département de l'Economie Rurale et de l'Agriculture, au nom du Commissaire.
- **L'élection du bureau de la réunion**

Le bureau de la réunion a été comme suit:

- Président: [Kenya](#)
- 1^{er} vice- président: [Maroc](#)
- 2^{ème} vice-président: [Namibie](#)
- 3^{ème} vice - président: [République centrafricaine](#)
- Rapporteur: [Sénégal](#)



Déroulement de la réunion

- TRAFFIC a fait une première présentation qui s'est focalisée sur le commerce légal des produits de la flore et de la faune sauvage entre l'Afrique et l'Asie
- Le Secrétariat de la CITES a fait des présentations synthétiques, sur l'ensemble des processus CITES à la Conférence des Parties, l'ordre du jour de la COP18, les documents de travail et les propositions soumises par les Parties.
- Deux groupes (anglophone et francophone) ont été formés pour examiner les propositions et les documents de travail soumis à la COP 18 de la CITES.
- Les résultats des travaux des deux groupes ont été examinés et mis en commun en séance plénière



Examen des propositions d'amendement aux Annexes

- Les résultats des travaux des deux groupes ont été examinés et mis en commun en séance plénière.
- **Les propositions ci-après n'ont pas fait l'objet de consensus pour une position commune:**
- **CdP18 Prop. 5: Inscrire à l'Annexe II, *Girafa camelopardalis* (Girafe) Kenya, Mali, Niger, République centrafricaine, Sénégal et Tchad**
- **CdP18 Prop. 8 : Retirer l'annotation actuelle pour la population d'Eswatini *Ceratotherium simum simum* (Rhinocéros blanc du sud) Eswatini**
- **CdP18 Prop. 9: Transférer la population *Ceratotherium simum simum* (rhinocéros blanc du Sud) de la Namibie de l'Annexe I à l'annexe II. avec l'annotation suivante : Namibie**

A seule fin de permettre le commerce international :

- a) d'animaux vivants vers des destinataires appropriés et acceptables ; et
- b) de trophées de chasse.
- Tous les autres spécimens sont considérés comme des spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe I et leur commerce est réglementé en conséquence. »



Examen des propositions d'amendement aux Annexes

- **CdP18 Prop.10: Transférer la population *Loxodonta africana* (éléphant d'Afrique) de la Zambie, de l'Annexe I à l'annexe II aux conditions suivantes :**
 1. Le commerce d'ivoire brut enregistré (défenses et morceaux) uniquement avec des partenaires commerciaux approuvés par la CITES qui ne réexporteront pas.;
 2. Les transactions non commerciales de trophées de chasse.;
 3. Le commerce de peaux et d'articles en cuir.;
 - et
 4. Tous les autres spécimens sont considérés comme des spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe I et leur commerce est réglementé en conséquence
- **CdP18 Prop.11: Amendement de l' annotation à la Liste de l'Annexe II des populations de *Loxodonta africana* (éléphant d'Afrique) du Botswana, de la Namibie, de l'Afrique du Sud et du Zimbabwe ; (Botswana, Namibie et Zimbabwe)**
- **CdP18 Prop.12: Transférer des populations de *Loxodonta a fricana* (éléphant d'Afrique) du Botswana, de la Namibie, de l'Afrique du Sud et du Zimbabwe de l'Annexe II à l'Annexe I ; Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gabon, Kenya, Libéria, Niger, Nigéria, République arabe syrienne, Soudan, et Togo**



Examen des propositions d'amendement aux Annexes

- CdP18 Prop.19: Transférer *Balearica pavonina* (Grue couronnée) de l'Annexe II à l'annexe I ; (Burkina Faso, Côte d'Ivoire et Sénégal)
- CdP18 Prop.37: Transférer *Malacochersus tornieri* (tortue à carapace souple) de l'Annexe II à l'annexe I ;(États-Unis d'Amérique et Kenya)



Examen des propositions d'amendement aux Annexes



Pour les espèces marines:

- CdP18 Prop.42: Inscrire à l'Annexe II *Isurus oxyrinchus* et *Isurus paucus* (Requin-taupes bleus)** ; Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Brésil, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Égypte, Gabon, Gambie, Jordanie, Liban, Libéria, Maldives, Mali, Mexique, Népal, Niger, Nigéria, Palaos, République dominicaine, Samoa, Sénégal, Soudan, Sri Lanka, Tchad, Togo et Union européenne
- CdP18 Prop.43: Inscrire à l'Annexe II *Glaucostegus* spp. (Guitares de mer);** Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Brésil, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Égypte, Gabon, Gambie, Maldives, Mali, Mauritanie, Monaco, Népal, Niger, Nigéria, Palau, République arabe syrienne, Sénégal, Sierra Leone, Sri Lanka, Tchad, Togo, Ukraine et Union européenne
- CdP18 Prop.44: Inscrire à l'Annexe II *Rhinidae* spp. (Raies);** Arabie saoudite, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Brésil, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Égypte, Éthiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Inde, Jordanie, Kenya, Liban, Maldives, Mali, Mexique, Monaco, Népal, Niger, Nigéria, Palau, Philippines, République arabe syrienne, Sénégal, Seychelles, Soudan, Sri Lanka, Tchad, Togo, Ukraine et Union européenne
- CdP18 Prop.45: Inscrire à l'Annexe II *Holothurie (Microthele) fuscogilva*, *Holothurie (Microthele) nobilis*, *Holothurie (Microthele) whitmaei* (Teatfish) (Holothuries à mamelles);** États-Unis d'Amérique, Kenya, Sénégal, Seychelles et Union Européenne

Examen des propositions d'amendement aux Annexes

Une position commune a été dégagée pour les propositions ci-après :

- **CdP18 Prop.30:** Inscrire à l'Annexe II *Paroedura androyensis* (**Gecko terrestre de Grandidier à Madagascar**) ; Madagascar et Union européenne
- **CdP18 Prop.36:** Transférer de l'Annexe II à l'Annexe I *Geochelone elegans* (**Tortue étoilée de l'Inde**) ; Bangladesh, Inde, Sénégal et Sri Lanka
- **CdP18 Prop.50:** Inscrire à l'Annexe II *Widdringtonia* (**Cyprès de Mulange**); Malawi
- **CdP18 Prop.53:** Élargir la portée de l'annotation (inclure le contreplaqué et les bois transformés) de *Pericopsis elata* (**bois de rose africain, Afrormosia**) ; Côte d'Ivoire et Union européenne
- **CdP18 Prop.54:** Inscrire à l'Annexe II *Pterocarpus tinctorius* (**padouk d'Afrique**) ; Malawi
- **CdP18 Prop.55:** Modifier l'annotation sur *Aloe ferox* (**Aloé du Cap**) Afrique du Sud



Examen des propositions d'amendement aux Annexes

- En raison des contraintes de temps, la plénière n'a pu délibérer sur les documents de travail soumis par l'Afrique.
- Il a été convenu que pour les propositions qui n'ont pas fait l'objet de consensus, les Etats de l'aire de répartition devraient maintenir leur engagement et poursuivre les consultations entre eux et avec d'autres Parties à la CITES.
- La réunion régionale africaine du 23 mai 2019 à Colombo constitue une opportunité pour renforcer davantage cet engagement.



Recommandations après la COP

- Reconnaissant que les pays africains ont des visions et approches différentes en matière de gestion et de conservation de la vie sauvage, il a été recommandé que la CUA élabore un processus soutenu visant à permettre à l'Afrique de parler d'une seule voix sur toutes les questions touchant à la vie sauvage avant la COP 19.
- La réunion servira également de plateforme pour examiner les décisions, les résultats et la mise en œuvre de la COP 18.



